

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

PRIMOPIERRE
société civile de placement immobilier

Primonial

BNP PARIBAS
REAL ESTATE
INVESTMENT MANAGEMENT

Je (nous) soussigné (es)

Monsieur Madame Mademoiselle Monsieur et Madame (*) Indivision Personne morale - N° SIRET

Nom / dénomination sociale : COPPENRATH Prénom : Mme Thérèse

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) : ROE Régime matrimonial : Communauté légale

Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e)

Adresse : 32 Rue du JAVELOT APPS3

Code postal : 75013 Ville : PARIS Pays : _____

Téléphone : 0145867898 Email : _____ Profession : _____

Date de Naissance : 27/01/1954 Commune de naissance : St Ouen Département : 93

* En cas de souscription par M et Mme, mêmes indications pour le conjoint :

Nom : COPPENRATH Prénom : Gerard

Date de Naissance : 31.03.1953 Commune de naissance : _____ Département : Tunis (Tunisie)

Après avoir reçu et pris connaissance de la note d'information, des statuts, des conditions d'émission des parts rappelées au verso, déclare souscrire à 261 parts (*) de la SCPI PRIMOPIERRE pour la somme globale de 42851 euros (261 parts x 191 €).

J'ai bien noté que ma souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement total, soit par chèque, soit par virement sur le compte bancaire de la SCPI, virement attesté par le relevé de ce compte : Banque : 30004 Guichet : 02209 Compte : 00010472156 Clé RIB : 82

Je (nous) suis (sommés) informé(es) du fait que la Société **ne garantit pas la revente des parts.**

COORDONNÉES BANCAIRES

Revenus à créditer sur le compte libellé au nom de :

Nom - Prénom : Coppenrath Marie-Thérèse

Code Banque : 30004 Code Guichet : 0166 N° de compte : 0000460303 Clé : 48 joindre impérativement un RIB

En qualité d'usufruitier (1)

Compte d'instruments financiers (Clients BNP PARIBAS) libellé au nom de :

Nom - Prénom : _____

Code Banque : _____ Code Guichet : _____ N° de compte : _____ Clé : _____

FINANCEMENT (2)

Par emprunt à hauteur de _____ euros

In fine Amortissable

Au comptant à hauteur de _____ euros

Par chèque Par virement

FISCALITÉ (3)

Résident Non Résident *
Prélèvement forfaitaire libératoire (29 % au 1^{er} janvier 08) sur les intérêts du placement de la trésorerie (si Résident) : J'opte Je n'opte pas

* adresse fiscale : _____

Pays : _____

À COMPLÉTER PAR L'INTERMÉDIAIRE

Nom - prénom du conseiller : _____ Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Code : _____

Enregistrement Banque de France : _____

Partenaire : OUI NON Nom : _____ Prénom : _____

Je (nous) reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des dispositions et déclarations contenues dans la note d'information et les statuts qui m' (nous) ont été remis préalablement à ma (notre) souscription, ainsi que les conditions d'émissions des parts et les conditions générales d'utilisation des données personnelles figurant au verso du présent bulletin.

Fait à Paris le 14/06/08 en trois exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier de souscription.

Signature (4) offell Signature du conjoint (5) Bon pour souscription à deux cent soixante et une parts Cachet du conseiller _____

Documents joints : Chèque R.I.B. CNI Passeport Original du récépissé de démarchage

Nota : les souscripteurs devront joindre à ce bulletin la copie d'une pièce d'identité en cours de validité, comportant leur signature conforme à celle apposée sur ce document, et pour ceux qui ne sont pas déjà associés d'une Société gérée par BNP Paribas REIM un justificatif original de domicile de moins de trois mois (qui leur sera restitué à nos frais, les factures d'opérateurs de téléphonie mobile n'étant pas acceptées)

(1) Minimum 10 parts pour la première souscription.

(2) A cocher obligatoirement en cas de souscription démembrée.

(3) Cocher la/les mention(s) à retenir

(4) Faire précéder la signature (ou les signatures en cas de souscription indivise) de la mention manuscrite « Bon pour souscription à _____ parts ». Le nombre de parts doit figurer en toutes lettres.

(5) Dans le cas d'une souscription par une personne mariée sous le régime de la communauté, le conjoint doit signer sous la mention manuscrite « Bon pour accord »

EXEMPLAIRE BNP PARIBAS REIM

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

PRIMOPIERRE
société civile de placement immobilier

Primonial

BNP PARIBAS
REAL ESTATE
INVESTMENT MANAGEMENT

Je (nous) soussigné (es)

Monsieur Madame Mademoiselle Monsieur et Madame (*) Indivision Personne morale - N° SIRET

Nom / dénomination sociale : Coppentath Prénom : Marie-Thérèse

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) : ROE Régime matrimonial : Communauté légale

Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e)

Adresse : 32 rue du Javelot App 50

Code postal : 75013 Ville : Paris Pays : _____

Téléphone : 0165862838 Email : _____ Profession : _____

Date de Naissance : 27/01/1956 Commune de naissance : S^t Ouen Département : 93

* En cas de souscription par M et Mme, mêmes indications pour le conjoint :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____ Commune de naissance : _____ Département : _____

Après avoir reçu et pris connaissance de la note d'information, des statuts, des conditions d'émission des parts rappelées au verso, déclare souscrire à 261 parts (*) de la SCPI PRIMOPIERRE pour la somme globale de 49851 euros (261 parts x 191 €).

J'ai bien noté que ma souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement total, soit par chèque, soit par virement sur le compte bancaire de la SCPI, virement attesté par le relevé de ce compte : Banque : 30004 Guichet : 02209 Compte : 00010472156 Clé RIB : 82

Je (nous) suis (sommés) informé(es) du fait que la Société ne garantit pas la revente des parts.

COORDONNÉES BANCAIRES

Revenus à créditer sur le compte libellé au nom de :

Nom - Prénom : Coppentath Marie-Thérèse

Code Banque : 30004 Code Guichet : 01626 N° de compte : 0000460303 Clé : 48 joindre impérativement un RIB

En qualité d'usufruitier (2)

Compte d'instruments financiers (Clients BNP PARIBAS) libellé au nom de :

Nom - Prénom : _____

Code Banque : _____ Code Guichet : _____ N° de compte : _____ Clé : _____

FINANCEMENT

Par emprunt à hauteur de _____ euros

In fine Amortissable

Au comptant à hauteur de _____ euros

Par chèque Par virement

FISCALITÉ

Résident Non Résident *

Prélèvement forfaitaire libératoire (29 % au 1^{er} janvier 08) sur les intérêts du placement de la trésorerie (si Résident) : J'opte Je n'opte pas

* adresse fiscale : _____ Pays : _____

A COMPLÉTER PAR L'INTERMÉDIAIRE

Nom - prénom du conseiller : _____ Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Code : _____

Enregistrement Banque de France : _____

Partenaire : OUI NON Nom : _____ Prénom : _____

Je (nous) reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des dispositions et déclarations contenues dans la note d'information et les statuts qui m' (nous) ont été remis préalablement à ma (notre) souscription, ainsi que les conditions d'émissions des parts et les conditions générales d'utilisation des données personnelles figurant au verso du présent bulletin.

Fait à Paris le 16/02/08 en trois exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier de souscription.

Signature (14) [Signature] Signature du conjoint (15) [Signature] Cachet du conseiller

Documents joints : Chèque R.I.B. CNI Passeport Original du récépissé de démarchage

Nota : les souscripteurs devront joindre à ce bulletin la copie d'une pièce d'identité en cours de validité, comportant leur signature conforme à celle apposée sur ce document, et pour ceux qui ne sont pas déjà associés d'une Société gérée par BNP Paribas REIM un justificatif original de domicile de moins de trois mois (qui leur sera restitué à nos frais, les factures d'opérateurs de téléphonie mobile n'étant pas acceptées)

(1) Minimum 10 parts pour la première souscription.

(2) À cocher obligatoirement en cas de souscription démembrée.

(3) Cocher la/les mention(s) à retenir

(4) Faire précéder la signature (ou les signatures en cas de souscription indivise) de la mention manuscrite « Bon pour souscription à _____ parts » Le nombre de parts doit figurer en toutes lettres.

(5) Dans le cas d'une souscription par une personne mariée sous le régime de la communauté, le conjoint doit signer sous la mention manuscrite « Bon pour accord ».

EXEMPLAIRE PRIMONIAL

1 • PERSONNE PHYSIQUE

1.1 • Votre situation personnelle

TITULAIRE

MONSIEUR MADAME MADemoiselle
 NOM : COPPENRATH,
 PRÉNOMS : *Stane Stéphanie*
 NOM DE JEUNE FILLE : ROE
 NÉ(E) LE : 27/10/1954 | NATIONALITÉ : Française
 PROFESSION : *ans*
(ou ancienne profession si retraité(e))

SITUATION DE FAMILLE :
 MARIÉ(E) SOUS LE RÉGIME : COMMUNAUTÉ SÉPARATION DE BIENS
 AUTRES : PACS CÉLIBATAIRE DIVORCÉ (E)
 VEUF/VEUVE VIE MARIATALE
AUTRE(S) CAS : MINEUR ÉMANCIPÉ (E)

RÉSIDENCE FISCALE : FRANCE
 AUTRE (Précisez) :

ADRESSE E-MAIL :

NOMBRE D'ENFANT(S) À CHARGE : 0

RÉGIME DE PROTECTION JURIDIQUE : OUI NON

SI OUI, PRÉCISER :
(Tutelle, Curatelle...)

PROVENANCE DES FONDS : MONSIEUR MADAME
 COMMUNAUTÉ DONATION (joindre copie Acte)

ORIGINE DES FONDS : *héritage*

VOS OBJECTIFS : CONSTITUTION DE CAPITAL VALORISATION DE CAPITAL
 RECHERCHE DE REVENUS TRANSMISSION

AUTRE (à préciser) :

VOS CRITÈRES D'INVESTISSEMENT : RENTABILITÉ FISCALITÉ
 SÉCURITÉ DISPONIBILITÉ CONFORT DE GESTION

CO-TITULAIRE

MONSIEUR MADAME MADemoiselle
 NOM : COPPENRATH
 PRÉNOMS : Gérard
 NOM DE JEUNE FILLE :
 NÉ(E) LE : 31/03/1953 | NATIONALITÉ : Française
 PROFESSION : *fonctionnaire*
(ou ancienne profession si retraité(e))

SITUATION DE FAMILLE :
 MARIÉ(E) SOUS LE RÉGIME : COMMUNAUTÉ SÉPARATION DE BIENS
 AUTRES : PACS CÉLIBATAIRE DIVORCÉ (E)
 VEUF/VEUVE VIE MARIATALE
AUTRE(S) CAS : MINEUR ÉMANCIPÉ (E)

RÉSIDENCE FISCALE : FRANCE
 AUTRE (Précisez) :

ADRESSE E-MAIL :

NOMBRE D'ENFANT(S) À CHARGE : 0

RÉGIME DE PROTECTION JURIDIQUE : OUI NON

SI OUI, PRÉCISER :
(Tutelle, Curatelle...)

PROVENANCE DES FONDS : MONSIEUR MADAME
 COMMUNAUTÉ DONATION (joindre copie Acte)

ORIGINE DES FONDS :

VOS OBJECTIFS : CONSTITUTION DE CAPITAL VALORISATION DE CAPITAL
 RECHERCHE DE REVENUS TRANSMISSION

AUTRE (à préciser) :

VOS CRITÈRES D'INVESTISSEMENT : RENTABILITÉ FISCALITÉ
 SÉCURITÉ DISPONIBILITÉ CONFORT DE GESTION

1.2 • Votre situation patrimoniale (À remplir pour une souscription personne physique uniquement)

ESTIMATION GLOBALE DE VOTRE PATRIMOINE : < 100 K€ DE 101 À 200 K€ DE 201 À 450 K€ > 3000 K€
 DE 451 À 750 K€ DE 751 À 1000 K€ DE 1001 À 3000 K€

LA RÉPARTITION DE VOTRE PATRIMOINE (en %) :

ACTIFS IMMOBILIERS : RÉSIDENCE DE JOUISSANCE IMMOBILIER D'INVESTISSEMENT : 34 %
 ACTIFS FINANCIERS : 14 %
(Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PFF...)
 LIQUIDITÉS : 51 %
(Livrets, PPL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant...)
 ACTIFS PROFESSIONNELS :

REVENUS ANNUELS DE VOTRE FOYER FISCAL : < 45 K€ ENTRE 46 ET 75 K€ ENTRE 76 ET 150 K€ > 150 K€

REVENUS PROFESSIONNELS (OU PENSIONS) ANNUELS : 100 % **REVENUS LOCATIFS ANNUELS :**

REVENUS DE VALEURS MOBILIÈRES ANNUELS :

QUEL EST LE MONTANT GLOBAL DE VOS ENGAGEMENTS FINANCIERS (TOUS CRÉDITS CONFONDUS) :
 MOINS DE 10 000 € DE 10 000 À 50 000 € DE 50 000 À 150 000 € DE 150 000 À 300 000 € PLUS DE 300 000 €

2 • PERSONNE MORALE (Si vous agissez pour le compte d'une entité)

Pour toute souscription d'une personne morale, joindre l'annexe "Bénéficiaires effectifs de l'opération"

DÉNOMINATION OU RAISON SOCIALE : FORME JURIDIQUE (SCL, SA, SARL...):

DATE DE CRÉATION : RCS :

ACTIVITÉ : PRÉNOM :

NOM DU DÉCISIONNAIRE DE L'INVESTISSEMENT : FONCTION :

ADRESSE E-MAIL :

A-T-ELLE UNE ACTIVITÉ EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE ? OUI NON

SI OUI, DANS QUELS PAYS :

EFFECTIFS :

ORIGINE DES FONDS :

VOS OBJECTIFS : RÉMUNÉRER VOTRE TRÉSORERIE À MOYEN TERME (2 À 5 ANS) APPORTER UNE GARANTIE FINANCIÈRE OPTIMISER LA FISCALITÉ DE VOTRE ENTITÉ

AUTRES (à préciser) :

VOS CRITÈRES D'INVESTISSEMENT : RENTABILITÉ FISCALITÉ SÉCURITÉ
 DISPONIBILITÉ CONFORT DE GESTION

INFORMATIONS FINANCIÈRES :

Montant total des investissements mobiliers et immobiliers :

MOINS DE 1 MILLION € ENTRE 1 ET 5 MILLIONS € ENTRE 5 ET 10 MILLIONS €
 ENTRE 10 ET 20 MILLIONS € ENTRE 20 ET 50 MILLIONS € SUPÉRIEUR À 50 MILLIONS €

Quelle est la répartition de vos investissements ?	0 - 15 % DES ACTIFS DÉTENUS	15 - 50 % DES ACTIFS DÉTENUS	50 - 75 % DES ACTIFS DÉTENUS	Plus de 75 % DES ACTIFS DÉTENUS
LICQUIDITÉ				
PLACEMENT DE TRÉSORERIE COURT TERME ⁽¹⁾				
PLACEMENT À MOYEN-LONG TERME ⁽²⁾				
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DIRECTS				

⁽¹⁾ EXEMPLES : COMPTE À TERME, MONÉTAIRE, COMPTE RÉMUNÉRE

⁽²⁾ EXEMPLES : ACTIONS, OBLIGATIONS

Part approximative de cet investissement par rapport au montant global de votre trésorerie :

MOINS DE 25 % ENTRE 25 ET 50 % PLUS DE 50 %

3 - VOS CONNAISSANCES ET VOTRE EXPÉRIENCE D'INVESTISSEUR

* Quel risque êtes-vous prêt à supporter ?

Votre profil d'investisseur est donc :

Votre profil d'investisseur est donc :

UN RISQUE NUL ET UNE RENTABILITÉ MODÉRÉE MAIS SÛRE
 UN RISQUE FAIBLE ET UNE RENTABILITÉ MOYENNE MAIS NON GARANTIE Prudent

UN RISQUE MOYEN POUR SAISIR DES OPPORTUNITÉS
 UN RISQUE ÉLEVÉ POUR RECHERCHER DES PLUS-VALUES IMPORTANTES Equilibré
 Dynamique

* Connaissez-vous les instruments financiers suivants ? Sur quels types d'instruments financiers avez-vous déjà investi ? ainsi que des risques qui y sont liés ? (Plusieurs choix possibles)

ACTIONS OUI NON
 OBLIGATIONS OUI NON
 OPCVM (SICAV, FCP, etc.) OUI NON
 OPCVM COMPLEXES (AKIA, OBLI...)
 EMTN, CERTIFICATS INDEXÉS OUI NON
 FCPI, FIP OUI NON
 OPCI, SCPI OUI NON
 AUTRES OUI NON

(Plusieurs choix possibles)
 ACTIONS OUI NON
 OBLIGATIONS OUI NON
 OPCVM (SICAV, FCP, etc.) OUI NON
 OPCVM COMPLEXES (AKIA, OBLI...)
 EMTN, CERTIFICATS INDEXÉS OUI NON
 FCPI, FIP OUI NON
 OPCI, SCPI OUI NON
 AUTRES OUI NON

Précisez :

Précisez :

* Gérez-vous vous-même votre portefeuille ?

NON OUI, DEPUIS : MOINS DE 3 ANS PLUS DE 3 ANS

* Combien avez-vous passé d'ordres sur instruments financiers au cours de la dernière année ? AUCUN AU MOINS 1/AN PLUS DE 3 À 4 ORDRES/MOIS

* Avez-vous exercé pendant au moins un an, dans le secteur financier, une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers ? OUI NON

VOUS ÊTES DONC UN INVESTISSEUR (cf lexique au verso) : AVERTI PROFANE

CATÉGORISATION AMF DES CLIENTS (cf lexique au verso) : CLIENT NON PROFESSIONNEL CLIENT PROFESSIONNEL (JOINDRE LES JUSTIFICATIFS)

VOS SOLUTIONS SCPI

TYPE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER COLLECTIF : SCPI DE RENDEMENT SCPI SOCIÉTIER SCPI MALRAUX
 AUTRES :

NOM DE LA SCPI : *Primo Finance* NUMÉRO(S) DU(DES) LOT(S) :

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT : *49 851* €

NOM DE LA SCPI : NUMÉRO(S) DU(DES) LOT(S) :

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT : €

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'INVESTISSEMENT : 15 ANS PLUS DE 15 ANS AUTRE :

FINANCEMENT À CRÉDIT : OUI NON

NANTISSEMENT : OUI NON

SI OUI : NOM(S) ET NUMÉRO(S) DU(DES) CONTRAT(S) NANTI(S) DATE DE SOUSCRIPTION VALEUR EN COMPTE MONTANT DU VERSEMENT MENSUEL

NOM(S) ET NUMÉRO(S) DU(DES) CONTRAT(S) NANTI(S)	DATE DE SOUSCRIPTION	VALEUR EN COMPTE	MONTANT DU VERSEMENT MENSUEL
		€	€
		€	€
		€	€

Je comprends que les contrats nantis sont destinés à participer au remboursement de mon crédit In Fino à son terme.
 Je m'engage à effectuer les abondements définis dans le plan de financement jusqu'à l'échéance de mon prêt.
 J'ai bien compris que l'évolution des marchés peut avoir une incidence sur la valorisation de mon épargne nantie investie dans des supports comportant notamment des actions et/ou des obligations. Je suis conscient que, dans l'hypothèse la plus défavorable, le capital valorisé au terme est susceptible de ne pas être suffisant pour me permettre de rembourser la totalité du capital emprunté.

COMMENTAIRES OBLIGATOIRES DANS LES CAS SUIVANTS :

■ Si vous investissez dans des SCPI, supports d'investissements équilibrés, ne correspondant pas à votre profil de risque prudent.
(Cochez la case correspondante et signez) :

En dépit de vos préconisations, j'ai (nous avons) choisi d'investir sur des parts de SCPI qui présentent un profil de risque plus élevé que mon (notre) profil d'investisseur "prudent" déterminé ci-dessus et qui sont donc susceptibles d'enregistrer des variations tant à la hausse qu'à la baisse ou des risques de perte en capital plus importantes.

Signature(s) du(des) titulaire(s) :

■ Si votre investissement est en contradiction avec les éléments des encadrés 1, 2 et 3.

MENTION MANUSCRITE DU(DES) TITULAIRE(S) :

[Empty box for handwritten mention of the holder(s)]

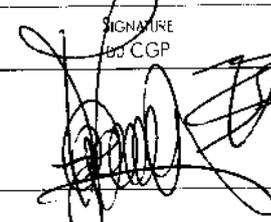
Je reconnais :

- que ce document a été établi sur la base d'informations que j'ai communiquées à mon conseiller et que celles-ci sont exactes à la date de la signature ci-dessous ;
- **que les décisions d'investissement mentionnées ci-dessus le sont sur la base de la réglementation fiscale actuellement en vigueur et que nul ne pourra être tenu responsable de toute modification ultérieure de cette réglementation ;**
- avoir pris connaissance au préalable des statuts, du dernier prospectus ou notice d'information en vigueur de la SCPI ci-dessus mentionnée, proposée par mon Conseiller ;
- que cette SCPI constitue une solution pertinente au regard des informations que j'ai fournies quant à mes besoins, à ma situation, à mon expérience et connaissance du marché des instruments financiers ;
- avoir pris connaissance qu'un investissement en SCPI peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont rattachés.

Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par Primonial®, marque de Patrimoine Management & Associés, responsable de traitement et par ses prestataires / sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires / sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires.

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation par Primonial®, marque de Patrimoine Management & Associés, de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre : .

Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés en écrivant à Primonial®, 21 rue de la Banque 75002 Paris au pat mail à : comitite@patrimoinemanagement.fr. En outre, vous êtes informé que Primonial®, marque de Patrimoine Management & Associés, met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès est conforme à l'article L.561-45 du Code monétaire et financier.

NOM, PRENOM DU CGP <i>EROLAND / GIBLOT</i> RÉFÉRENCES PRIMONIAL _____	SIGNATURE DU CGP 	SIGNATURE DU TITULAIRE 	SIGNATURE DU CO-TITULAIRE
--	---	--	-------------------------------

N° AU FICHIER DE MARCHEURS BANQUE DE FRANCE :

FAIT LE :

16/6/2011

A :

Perrin

RÉCÉPISSÉ

établi dans le cadre des dispositions
des articles L. 341-12 et L. 311-16 IV du code monétaire et financier (CMF)

Je soussigné(e)

Nom COPPENRATH

Prénom Marie Thérèse

Adresse 32 Rue du Javelot app 59 75013 Paris

reconnais, pour le(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci après indiqué(s) :

SCPI : Primo Prime

Soit avoir acquis ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF¹.

Soit que ci après dénommé le "démarcheur",

enregistré auprès de la Banque de France sous le n° | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse professionnelle :

- après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement ou de financement et m'avoir justifié de son nom, et adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué, m'a proposé l'acquisition du(des) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-dessus indiqué(s) ;
- m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers relatifs à ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir :
Les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le bulletin de souscription, le dernier rapport annuel et le dernier bulletin trimestriel.
- m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier, les conditions de l'offre contractuelle, notamment financières et les modalités selon lesquelles pourrait être conclu le contrat relatif au(x) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-dessus énoncé(s) (lieu et date de signature, etc.) ;
- m'a également informé(e) :
 - de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L. 341-16 I et II du CMF ;
 - en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (instimé par l'article L. 311-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après.**Avant l'expiration de ce délai de 48 heures, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres, ni fonds de ma part en vue de la fourniture de services de réception, transmission et exécution d'ordres pour le compte de tiers ou d'instruments financiers.**

La signature du bulletin de souscription ou de l'ordre d'achat, ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que quarante-huit heures minimum après la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

Fait à Paris, le 23/5/2011

Signature de l'acquéreur :

¹ Art L. 341-1 du CMF : "Tout acte ou acte de démarchage bancaire ou financier, toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, des personnes physiques ou une personne morale déterminée, et, au besoin, de sa part, en accord ou en coopération par une ou plusieurs personnes morales au titre de l'art. L. 311-1 d'une opération sur des instruments financiers énumérés à l'art. L. 311-1, et au titre également au titre de démarchage bancaire ou financier, que ce soit au profit des personnes physiques de la démarche, le fait de solliciter, proposer ou donner de l'information, au titre d'un mandat ou dans des livres, sur des sites à la commercialisation, le produit, les avantages et services financiers, en vue de conclure des opérations."

PRIMOPIERRE

Société civile de placement immobilier à capital variable

au capital initial de 760 000 euros (divisé en 4750 parts de 191 euros)

capital maximum statutaire : 50 000 000 d'euros

immatriculée sous le n° 507 646 446 RCS Paris

Siège social : 33, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris

Bureaux : 13, boulevard du Fort de Vaux 75017 Paris

Adresse postale : 30, rue Marguerite Long 75832 Paris Cedex 17

Tél. : 01 55 65 23 55 - Fax : 01 55 65 26 60

Internet : <http://www.reim.bnpparibas.com>

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

AUGMENTATION DE CAPITAL

Les statuts ont été publiés dans le journal d'annonces légales "Le Journal Spécial des Sociétés" du 7 août 2008.

La note d'information prévue par le Code Monétaire et Financier, a obtenu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers - AMF - n° 08-12 du 20 août 2008.

La notice prévue à l'article 422-8 du règlement général de l'AMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 15 septembre 2008.

La souscription est ouverte à partir du 22 septembre 2008

Chaque part est émise au prix de souscription de 191 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.

Le prix de souscription est composé du nominal de 160 euros et d'une prime d'émission de 31 euros dont 20,56 euros TTC au titre de la commission de souscription.

La somme à verser en numéraire est ainsi, au total, de 191 euros pour chaque part souscrite.

Le minimum de souscription est fixé à 10 parts pour la première souscription, soit une somme minimum de 1 910 euros pour une première souscription.

La mise en jouissance des parts nouvelles est fixée au 1er jour du troisième mois suivant celui au cours duquel elles auront été souscrites, soit par exemple au 1^{er} décembre 2008 pour une souscription en septembre 2008.

Le responsable du traitement est BNP Paribas REIM. Elle est amenée à recueillir des informations nominatives concernant le client selon les principes suivants :

- ces informations sont principalement utilisées pour les finalités suivantes: la gestion de clientèle et des parts de SCPI acquises et éventuellement aux fins de prospection, animation commerciale et études statistiques, évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, recouvrement et lutte contre le blanchiment d'argent.
- ces informations nominatives sont protégées par le secret professionnel auquel est tenue BNP Paribas REIM en vertu de l'article L 511-33 du Code Monétaire et Financier. Elles ne seront utilisées que pour les seules nécessités pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, ou encore pour les actions commerciales de BNP Paribas REIM.
- le Client accepte expressément et pendant toute la durée de sa relation avec BNP Paribas REIM que les informations nominatives le concernant soient transmises :
 - aux prestataires de service et sous-traitants exécutant pour le compte de BNP Paribas REIM certaines tâches liées aux finalités décrites ci-dessus, et notamment aux prestataires et sous-traitants qui exécutent pour le compte de BNP Paribas REIM certaines tâches matérielles et techniques indispensables et indissociables de la gestion des parts,
 - aux sociétés du Groupe BNP Paribas ⁽¹⁾ en vue de la présentation des produits et services gérés par ces sociétés, ainsi qu'en cas de regroupement de moyens,
 - aux sociétés du groupe BNP Paribas avec lesquelles il est ou sera en relation contractuelle aux fins d'actualisation des données collectées par ces sociétés,
 - vers des pays non membres de l'Union Européenne,
 - et à des organismes tels que l'administration fiscale et la Banque de France afin de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires incombant à la Banque.
- ces informations pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés. Le Client peut obtenir une copie des informations le concernant et, le cas échéant, les faire rectifier par courrier adressé à BNP Paribas REIM, 30 rue Marguerite Long, 75832 Paris cedex 17.
- en outre, le client peut demander à BNP Paribas REIM confirmation de l'existence d'une relation contractuelle entre elle et un prestataire de service ou sous-traitant identifié.
- le Client peut s'opposer à recevoir des sollicitations commerciales par courrier papier ou appel téléphonique en vue de la présentation des produits et services de BNP Paribas REIM ou de ceux proposés par les sociétés du Groupe BNP Paribas en précisant le mode de sollicitation refusé (courrier papier ou appel téléphonique) et en indiquant si cette opposition concerne l'ensemble du groupe BNP Paribas ou uniquement les filiales du Groupe BNP Paribas. A ces fins, le Client doit écrire à BNP Paribas REIM, 30 rue Marguerite Long, 75832 Paris cedex 17. Toutefois, aucune sollicitation commerciale ne sera effectuée à l'attention des Clients mineurs. Aucune prospection par courrier électronique ne sera effectuée sans l'accord préalable du client.
- enfin, toute déclaration fautive ou irrégulière pourra faire l'objet d'un traitement spécifique destiné à prévenir la fraude au sein du Groupe BNP Paribas.

⁽¹⁾ La liste des sociétés du Groupe BNP Paribas concernées est disponible sur simple demande écrite à l'adresse suivante : BNP Paribas, CFFRCA 1, 75 450 Paris cedex 09.



Le distributeur

Primonial est une marque de Patrimoine Management & Associés

Siège Social : 21 rue de la Banque - 75002 Paris

Société par Actions Simplifiée au capital de 41 790 euros

Immatriculée sous le N° 484 304 696 RCS Paris

Numéro d'enregistrement au fichier des démarcheurs Banque de France : 2061657042VB



La société de gestion

BNP Paribas Real Estate Investment Management (REIM)

Siège social : 33, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris

Adresse postale : 30 rue Marguerite Long 75832 Paris cedex 17

Société anonyme au capital de 300 000 euros

Immatriculée sous le N° 300 794 278 RCS Paris

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF - agrément n° GP - 07000031 en date du 1^{er} juillet 2007

LEXIQUE DES PRINCIPAUX TERMES FINANCIERS

AMF (Autorité des Marchés Financiers)

L'Autorité des marchés financiers est un organisme public indépendant qui a pour mission de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

LES PROFILS DE RISQUE

DYNAMIQUE - Votre tolérance au risque est très forte. Vous êtes prêt(e) à accepter un degré de risque de perte élevé en contrepartie d'un objectif de valorisation du capital investi. Une partie de vos placements doit néanmoins être sécurisée surtout si votre horizon d'investissement est inférieur à quatre ans.

EQUILIBRÉ - Votre tolérance au risque est modérée. Vous êtes prêt(e) à accepter un degré de risque de perte mesuré pour satisfaire vos objectifs de placement.

Sur la base de cet élément, une gestion diversifiée en actions et produits de taux (obligations ou monétaires) paraît vous convenir. La part d'actions pourra augmenter en fonction de la durée de votre horizon de placement.

PRUDENT - Votre tolérance au risque est faible. Vous préférez générer des rendements moindres mais être sûr(e) que vos investissements ne perdront pas de la valeur dans le temps. Sur la base de cet élément, une gestion en produits de taux paraît vous convenir. Toutefois, si votre horizon de placement est long (8 ans et +) une diversification en actions peut être envisagée.

L'EXPÉRIENCE DE L'INVESTISSEUR

INVESTISSEUR "AVERTI" - Vous avez une expérience des marchés boursiers (supérieure à 3 ans) et intervenez régulièrement pour réaliser des opérations d'achat-vente de titres ou de parts d'OPCVM. Vous avez connaissance des risques encourus sur les marchés boursiers, eu égard à votre compétence professionnelle ou à la nature des opérations que vous réalisez sur ces marchés.

INVESTISSEUR "PROFANE" - Vous n'êtes pas un investisseur averti.

CATÉGORISATION AMF DES CLIENTS

Conformément à l'article 314-4 du règlement général de l'AMF tous les clients sont classés dans l'une des trois catégories, auxquelles correspondent des niveaux de protection spécifiques : "Contrepartie éligible", "Client professionnel", "Client non professionnel" :

CONTREPARTIE ÉLIGIBLE

Art. D. 533-13. Ont la qualité de contreparties éligibles au sens de l'article L. 533-20 :

1. **a)** Les établissements de crédit mentionnés à l'article L. 511-9 ;
b) Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;
c) Les autres établissements financiers agréés ou réglementés ;
d) Les entreprises d'assurance et de réassurance mentionnées respectivement au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances, les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du même code, les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code, ainsi que les institutions de prévoyance régies par le livre IX du code de la sécurité sociale ;
e) Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organismes de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;
f) Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale, les institutions de retraites professionnelles mentionnées à l'article L. 370-1 du code des assurances pour leurs opérations mentionnées à l'article L. 370-2 du même code, ainsi que les personnes morales administrant une institution de retraite professionnelle mentionnée à l'article 5 de l'ordonnance n° 2006-344 du 23 mars 2006 relative aux retraites professionnelles supplémentaires ;
g) Les personnes dont l'activité principale consiste à négocier pour compte propre des marchandises ou des instruments financiers à terme sur marchandises, mentionnées au m du 2° de l'article L. 531-2 ;
h) Les entreprises mentionnées au n du 2° de l'article L. 531-2 ;
2. L'Etat, la Caisse de la dette publique, la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, l'Institut d'émission d'outre-mer ;
3. Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques adhère.
4. Les personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants, sur la base des états comptables individuels :
 - total du bilan égal ou supérieur à 20 millions d'euros ;
 - chiffre d'affaires net ou recettes nettes égaux ou supérieurs à 40 millions d'euros ;
 - capitaux propres égaux ou supérieurs à 2 millions d'euros.

Le prestataire de services d'investissement qui conclut des transactions conformément aux dispositions de l'article L. 533-20 avec une personne morale mentionnée au premier alinéa du présent 4 doit obtenir de celle-ci la confirmation expresse qu'elle accepte d'être traitée comme contrepartie éligible. Le prestataire de services d'investissement peut obtenir cette confirmation soit sous la forme d'un accord général, soit pour chaque transaction.

5. La Caisse des dépôts et consignations et les autres investisseurs institutionnels agréés ou réglementés ;

CLIENT PROFESSIONNEL

Ont la qualité de clients professionnels au sens de l'article L. 533-16 du Code Monétaire et Financier :

1.
 - a) Les établissements de crédit mentionnés à l'article L. 511-9 ;
 - b) Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;
 - c) Les autres établissements financiers agréés ou réglementés ;
 - d) Les entreprises d'assurance et de réassurance mentionnées respectivement au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances, les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du même code, les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code, ainsi que les institutions de prévoyance régies par le livre IX du code de la sécurité sociale ;
 - e) Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organismes de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;
 - f) Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale, les institutions de retraites professionnelles mentionnées à l'article L. 370-1 du code des assurances pour leurs opérations mentionnées à l'article L. 370-2 du même code, ainsi que les personnes morales administrant une institution de retraite professionnelle mentionnée à l'article 5 de l'ordonnance n° 2006-344 du 23 mars 2006 relative aux retraites professionnelles supplémentaires ;
 - g) Les personnes dont l'activité principale consiste à négocier pour compte propre des marchandises ou des instruments financiers à terme sur marchandises, mentionnés au m) du 2° de l'article L. 531-2 ;
 - h) Les entreprises mentionnées au n) du 2° de l'article L. 531-2 ;
 - i) La Caisse des dépôts et consignations et les autres investisseurs institutionnels agréés ou réglementés.
2. Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants, sur la base des états comptables individuels :
 - total du bilan égal ou supérieur à 20 millions d'euros ;
 - chiffre d'affaires net ou recettes nettes égaux ou supérieurs à 40 millions d'euros ;
 - capitaux propres égaux ou supérieurs à 2 millions d'euros ;
3. L'Etat, la Caisse de la dette publique, la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, l'Institut d'émission d'outre-mer ;
4. Les autres investisseurs institutionnels dont l'activité principale consiste à investir dans des instruments financiers, et notamment les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 et les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi n° 72-650 du 11 juillet 1972 ;
5. Les entités de droit étranger qui sont équivalentes à celles mentionnées aux 1 à 4 ou qui ont un statut de client professionnel dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
6. Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques adhère.

CLIENT NON PROFESSIONNEL

La catégorie Client non professionnel bénéficiant du niveau de protection le plus élevé, tout client est, lors de l'entrée en relation, classé par défaut dans la catégorie Client non professionnel. Le Client peut cependant demander à être classé Client professionnel. Ce faisant il renonce à une partie de la protection (notamment mise en garde sur les instruments financiers). Le changement de catégorie est soumis à des conditions réglementaires et à une procédure stricte destinée à protéger le Client. Pour tout changement de catégorie le Client est invité à contacter Primonial FundQuest qui l'informerait de la procédure et des conditions applicables. Primonial FundQuest est libre d'accepter ou de refuser une demande de changement de catégorie.

Primonial, marque de Patrimoine Management & Associés

Société par Actions Simplifiée au capital de 49 910 euros. 484 304 696 RCS Paris.
Société de Conseil en Gestion de Patrimoine.
Société de Courtage d'Assurances.
Transactions sur immeubles et fonds de commerces.
CIF agréé sous le n°E001759, adhérent à l'ANACOFI-CIF, N° ORIAS : 07 023 148.
N° d'enregistrement au fichier des démarcheurs Banque de France :
2061657042VB.
Carte professionnelle n° T 11651 délivrée par la Préfecture de Paris.

Primonial FundQuest

Société par Actions Simplifiée au capital de 860 141.80 Euros
491 164 612 RCS Paris.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, sous le n°GP06000021.
N° d'enregistrement au fichier des démarcheurs Banque de France :
2062407604VB

PRIMONIAL GROUPE

Ce rapport doit être complété dans les cas suivants* :

Pour les souscriptions

- versement d'un montant unitaire égal ou supérieur à 150 000 euros* (60 000 euros pour une souscription de SCPI Pierre Plus),
- versement d'un montant cumulé égal ou supérieur à 150 000 euros sur douze mois glissants*,
- remboursement d'avance égal ou supérieur à 150 000 euros*,
- dès le 1^{er} euro pour toute opération par virement, ou opération financée à crédit*,
- dès le 1^{er} euro pour une opération financée depuis l'étranger*,
- paiement par un tiers (chèque émis par un tiers, chèque de banque, chèque de compagnie d'assurance)*,
- dès le 1^{er} euro pour toute souscription par une société civile ou de portefeuille*,
- opération immobilière, quels que soient son montant et son mode de financement,
- toute opération que vous souhaitez porter à notre connaissance et n'entrant pas dans les cas précités.

En cas de retrait / rachat
rachat supérieur ou égal à 100 000 euros
inférieur à 2 ans depuis la date d'effet dans le
cadre de l'assurance,
versement vers l'étranger

et nous parvenir accompagné d'un justificatif
(détails au verso)

SOUSCRIPTEUR

Nom Coffey-Nath dans le cadre de la Prénom Melanie-Thérèse Nationalité française
 Pays de résidence fiscale FRANCE
 Profession du souscripteur Libérale Secteur d'activité Libérale
 (Préciser la nature de l'activité ainsi que la fonction, si retraité : l'activité antérieure, si sans profession : la source des revenus du foyer fiscal. Eviter les mentions génériques : fonctionnaire, profession libérale, cadre, homme d'affaires)
 Entrée en relation avec le souscripteur moins d'1 an 1 à 5 ans 6 à 10 ans plus de 10 ans

Pour les SOUSCRIPTIONS

Souscription Versement additionnel Remboursement d'avance
MONTANT DE L'OPERATION 4885 €
 Si plusieurs opérations, indiquer le nombre, les montants et les produits / comptes concernés
 Contrat(s) / Compte(s) / Dispositif(s) immobilier concerné(s) :
 Montant du(des) chèque(s) ou virement(s) 4885 N° de chèque(s)/virement(s) 1

NATURE DU PAIEMENT

Chèque établi par le souscripteur Chèque établi par un tiers (détaillez le lien avec le tiers)
 Détails :
 Chèque d'une banque étrangère (préciser le pays) :
 Virement du compte du souscripteur
 Virement du compte d'un tiers (détaillez le lien avec le tiers) :
 Virement de l'étranger (préciser le pays) :
 Autres (à détailler) :

ORIGINE DES FONDS

Héritage : origine Parents
 Rachat de contrat : établissements
 Vente de portefeuille titres : établissement
 Crédit : Etablissement
 Donation (joindre un justificatif dès le 1^{er} euro)
 Autre (justifications) :
Nature du justificatif
 Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation du souscripteur ? Oui Non

OBJET DE L'OPERATION

Valorisation de capital Constitution de capital
 Nantissement Transmission patrimoniale
 Autres (à préciser si nécessaire dans une note distincte) : Recherche de revenus

En cas de RETRAIT / RACHAT

Rachat (retrait) partiel Rachat (retrait) total Renonciation
MONTANT DE L'OPERATION €
 Contrat(s) / Compte(s) / Dispositif(s) immobilier concerné(s) :
MOTIF DE L'OPERATION

NATURE DU PAIEMENT

Chèque au nom du souscripteur Chèque au nom d'un tiers (détaillez le lien avec le tiers)
 Détails :
 Virement vers un compte du souscripteur
 Virement vers le compte d'un tiers (détaillez le lien avec le tiers) :
 Virement vers l'étranger (préciser le pays) :
 Motif :
 Autres (à détailler) :

DESTINATION DES FONDS

Achat d'actifs mobiliers (types et établissement) :
 Achat d'actifs immobiliers : lesquels
 Autre (justifications) : Client Tiers (préciser) :
Bénéficiaire :
 Le client a-t-il déjà effectué une(des) opération(s) similaire(s) (même banque et même destinataire) ?
 Oui Non

CONSEILLER

Fait à Paris le 14/06/2011
 Signature du conseiller (et celle de la société si partenaire)

A compléter par le Conseiller dans le cadre de la loi du 12 juillet 1989 sur la participation des actionnaires dans les décisions financières à la suite contre le blanchiment des capitaux et à la NRE du 2 mai 2000

Origine des fonds	Pièces justificatives acceptées
Vente de portefeuille / Retrait sur un compte livret	Relevé de portefeuille / Courrier de confirmation de l'établissement de la vente de titres, du retrait...
Rachat du contrat	Relevé de situation contrat / Confirmation par l'assureur du rachat de contrat
Salaires / Revenus	Fiche de paie
Prime exceptionnelle	Lettre de licenciement / Solde de tout compte
Héritage	Acte de notaire / Attestation après décès
Vente	Acte de vente / Attestation de notaire
Vente de société	Copie des annonces légales / Copie d'acte de vente
Donation	Acte de donation / Copie de la déclaration 2735 de don manuel
Gain aux jeux	Copie du chèque de la Française des Jeux

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

PRIMOPIERRE
société civile de placement immobilier



Je (nous) soussigné (es)

Monsieur Madame Mademoiselle Monsieur et Madame (*) Indivision Personne morale - N° SIRET

Nom / dénomination sociale : COPPENRATH Prénom : Marie-Thérèse

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) : ROE Régime matrimonial : Communauté légale

Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e)

Adresse : 32 Rue du JAVELOT App.53

Code postal : 75013 Ville : PARIS Pays : _____

Téléphone : 0145867898 Email : _____ Profession : _____

Date de Naissance : 27/01/1954 Commune de naissance : St Ouen Département : 93

* En cas de souscription par M et Mme, mêmes indications pour le conjoint :

Nom : COPPENRATH Prénom : Geiard

Date de Naissance : 31.03.1953 Commune de naissance : _____ Département : Tunis (Tunisie)

Après avoir reçu et pris connaissance de la note d'information, des statuts, des conditions d'émission des parts rappelées au verso, déclare souscrire à 261 parts (1) de la SCPI PRIMOPIERRE pour la somme globale de 49851 euros (261 parts x 191 €).

J'ai bien noté que ma souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement total, soit par chèque, soit par virement sur le compte bancaire de la SCPI, virement attesté par le relevé de ce compte : Banque : 30004 Guichet : 02209 Compte : 00010472156 Clé RIB : 82

Je (nous) suis (sommes) informé(es) du fait que la Société ne garantit pas la revente des parts.

COORDONNÉES BANCAIRES

Revenus à créditer sur le compte libellé au nom de :

Nom - Prénom : Coppenrath Marie-Thérèse

Code Banque : 30004 Code Guichet : 0116 N° de compte : 0000460303 Clé : 48 Joindre impérativement un RIB

En qualité d'usufruitier (2)

Compte d'instruments financiers (Clients BNP PARIBAS) libellé au nom de :

Nom - Prénom : _____

Code Banque : _____ Code Guichet : _____ N° de compte : _____ Clé : _____

FINANCEMENT (3)

FISCALITÉ

Par emprunt à hauteur de _____ euros

In fine Amortissable

Au comptant à hauteur de _____ euros

Par chèque Par virement

Résident

Non Résident *

Prélèvement forfaitaire libératoire (29 % au 1^{er} janvier 08) sur les intérêts du placement de la trésorerie (si Résident) : J'opte Je n'opte pas

* adresse fiscale : _____

Pays : _____

À COMPLÉTER PAR L'INTERMÉDIAIRE

Nom - prénom du conseiller : _____ Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Code : _____

Enregistrement Banque de France : _____

Partenaire : OUI NON Nom : _____ Prénom : _____

Je (nous) reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des dispositions et déclarations contenues dans la note d'information et les statuts qui m'(nous) ont été remis préalablement à ma (notre) souscription, ainsi que les conditions d'émissions des parts et les conditions générales d'utilisation des données personnelles figurant au verso du présent bulletin.

Fait à Paris le 14/06/11 en trois exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier de souscription.

Signature (4) [Signature] Signature du conjoint (5) Bon pour souscription à deux cent soixante et une parts Cachet du conseiller _____

Documents joints : Chèque R.I.B. CNI Passeport Original du récépissé de démarchage

Nota : les souscripteurs devront joindre à ce bulletin la copie d'une pièce d'identité en cours de validité, comportant leur signature conforme à celle apposée sur ce document, et pour ceux qui ne sont pas déjà associés d'une Société gérée par BNP Paribas REIM, un justificatif original de domicile de moins de trois mois (qui leur sera restitué à nos frais - les factures d'opérateurs de téléphonie mobile n'étant pas acceptées)

(1) Minimum 10 parts pour la première souscription.

(2) À cocher obligatoirement en cas de souscription démembrée.

(3) Cocher la/les mention(s) à retenir.

(4) Faire précéder la signature (ou les signatures en cas de souscription indivise) de la mention manuscrite « Bon pour souscription à _____ parts ». Le nombre de parts doit figurer en toutes lettres.

(5) Dans le cas d'une souscription par une personne mariée sous le régime de la communauté, le conjoint doit signer sous la mention manuscrite « Bon pour accord ».

EXEMPLAIRE BNP PARIBAS REIM

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

PRIMOPIERRE
société civile de placement immobilier



Je (nous) soussigné (es)

Monsieur Madame Mademoiselle Monsieur et Madame (*) Indivision Personne morale - N° SIRET

Nom / dénomination sociale : COPPINATH Prénom : Marie-Thérèse

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) : ROE Régime matrimonial : Communauté légale

Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e)

Adresse : 32 rue du Javelot App 59

Code postal : 75012 Ville : Paris Pays : _____

Téléphone : 0145862838 Email : _____ Profession : _____

Date de Naissance : 23/01/1954 Commune de naissance : S^t OVEN Département : 93

* En cas de souscription par M et Mme, mêmes indications pour le conjoint :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____ Commune de naissance : _____ Département : _____

Après avoir reçu et pris connaissance de la note d'information, des statuts, des conditions d'émission des parts rappelées au verso, déclare souscrire à 261 parts ⁽¹⁾ de la SCPI PRIMOPIERRE pour la somme globale de 49851 euros (261 parts x 191 €).

J'ai bien noté que ma souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement total, soit par chèque, soit par virement sur le compte bancaire de la SCPI, virement attesté par le relevé de ce compte : Banque : 30004 Guichet : 02209 Compte : 00010472156 Clé RIB : 82

Je (nous) suis (sommus) informé(es) du fait que la Société ne garantit pas la revente des parts.

COORDONNÉES BANCAIRES

Revenus à créditer sur le compte libellé au nom de :

Nom - Prénom : Coppinath Marie-Thérèse

Code Banque : 30004 Code Guichet : 01626 N° de compte : 0000440303 Clé : 48 joindre impérativement un RIB

En qualité d'usufruitier ⁽²⁾

Compte d'instruments financiers (Clients BNP PARIBAS) libellé au nom de :

Nom - Prénom : _____

Code Banque : _____ Code Guichet : _____ N° de compte : _____ Clé : _____

FINANCEMENT

Par emprunt à hauteur de _____ euros

In fine Amortissable

Au comptant à hauteur de _____ euros

Par chèque Par virement

FISCALITÉ

Résident Non Résident *
Prélèvement forfaitaire libératoire (29 % au 1^{er} janvier 08) sur les intérêts du placement de la trésorerie (si Résident) : J'opte Je n'opte pas

* adresse fiscale : _____ Pays : _____

À COMPLÉTER PAR L'INTERMÉDIAIRE

Nom - prénom du conseiller : _____ Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Code : _____

Enregistrement Banque de France : _____

Partenaire : OUI NON Nom : _____ Prénom : _____

Je (nous) reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des dispositions et déclarations contenues dans la note d'information et les statuts qui m'(nous) ont été remis préalablement à ma (notre) souscription, ainsi que les conditions d'émissions des parts et les conditions générales d'utilisation des données personnelles figurant au verso du présent bulletin.

Fait à Paris le 16/6/2011 en trois exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier de souscription.

Signature ⁽⁴⁾ Coppinath Signature du conjoint ⁽⁵⁾ Don pour souscription à deux cent soixante et une parts Cachet du conseiller

Documents joints : Chèque R.I.B. CNI Passeport Original du récépissé de démarchage

Nota : les souscripteurs devront joindre à ce bulletin la copie d'une pièce d'identité en cours de validité, comportant leur signature conforme à celle apposée sur ce document, et pour ceux qui ne sont pas déjà associés d'une Société gérée par BNP Paribas REIM, un justificatif original de domicile de moins de trois mois (qui leur sera restitué à nos frais, les factures d'opérateurs de téléphonie mobile n'étant pas acceptées)

(1) Minimum 10 parts pour la première souscription.

(2) À cocher obligatoirement en cas de souscription démembrée.

(3) Cocher la/les mention(s) à retenir.

(4) Faire précéder la signature (ou les signatures en cas de souscription indivise) de la mention manuscrite « Bon pour souscription à _____ parts ». Le nombre de parts doit figurer en toutes lettres

(5) Dans le cas d'une souscription par une personne mariée sous le régime de la communauté, le conjoint doit signer sous la mention manuscrite « Bon pour accord ».

EXEMPLAIRE PRIMONIAL

1 • PERSONNE PHYSIQUE

1.1 • Votre situation personnelle

TITULAIRE

MONSIEUR MADAME MADEMOISELLE
 NOM : COPPENRATH,
 PRÉNOMS : Stavie Stéphanie
 NOM DE JEUNE FILLE : ROE
 NÉ(E) LE : 27/01/1954 NATIONALITÉ : Française
 PROFESSION : sans
(ou ancienne profession si retraité(e))
SITUATION DE FAMILLE :
 MARIÉ(E) SOUS LE RÉGIME : COMMUNAUTÉ SÉPARATION DE BIENS
 AUTRES : PACS CÉLIBATAIRE DIVORCÉ(E)
 VEUF/VEUVE VIE MARIATALE
AUTRE(S) CAS : MINEUR ÉMANCIPÉ(E)
RÉSIDENCE FISCALE : FRANCE
 AUTRE (Précisez) : _____
 ADRESSE E-MAIL : _____
NOMBRE D'ENFANT(S) À CHARGE : 0
RÉGIME DE PROTECTION JURIDIQUE : OUI NON
 SI OUI, PRÉCISER : _____
(Tutelle, Curatelle...)
PROVENANCE DES FONDS : MONSIEUR MADAME
 COMMUNAUTÉ DONATION (joindre copie Acte)
ORIGINE DES FONDS : héritage
VOS OBJECTIFS : CONSTITUTION DE CAPITAL VALORISATION DE CAPITAL
 RECHERCHE DE REVENUS TRANSMISSION
 AUTRE (à préciser) : _____
VOS CRITÈRES D'INVESTISSEMENT : RENTABILITÉ FISCALITÉ
 SÉCURITÉ DISPONIBILITÉ CONFORT DE GESTION

CO-TITULAIRE

MONSIEUR MADAME MADEMOISELLE
 NOM : COPPENRATH
 PRÉNOMS : Gerard
 NOM DE JEUNE FILLE : _____
 NÉ(E) LE : 31/03/1953 NATIONALITÉ : Française
 PROFESSION : fonctionnaire
(ou ancienne profession si retraité(e))
SITUATION DE FAMILLE :
 MARIÉ(E) SOUS LE RÉGIME : COMMUNAUTÉ SÉPARATION DE BIENS
 AUTRES : PACS CÉLIBATAIRE DIVORCÉ(E)
 VEUF/VEUVE VIE MARIATALE
AUTRE(S) CAS : MINEUR ÉMANCIPÉ(E)
RÉSIDENCE FISCALE : FRANCE
 AUTRE (Précisez) : _____
 ADRESSE E-MAIL : _____
NOMBRE D'ENFANT(S) À CHARGE : _____
RÉGIME DE PROTECTION JURIDIQUE : OUI NON
 SI OUI, PRÉCISER : _____
(Tutelle, Curatelle...)
PROVENANCE DES FONDS : MONSIEUR MADAME
 COMMUNAUTÉ DONATION (joindre copie Acte)
ORIGINE DES FONDS : _____
VOS OBJECTIFS : CONSTITUTION DE CAPITAL VALORISATION DE CAPITAL
 RECHERCHE DE REVENUS TRANSMISSION
 AUTRE (à préciser) : _____
VOS CRITÈRES D'INVESTISSEMENT : RENTABILITÉ FISCALITÉ
 SÉCURITÉ DISPONIBILITÉ CONFORT DE GESTION

1.2 • Votre situation patrimoniale (À remplir pour une souscription personne physique uniquement)

ESTIMATION GLOBALE DE VOTRE PATRIMOINE : < 100 K€ DE 101 À 200 K€ DE 201 À 450 K€ > 3000 K€
 DE 451 À 750 K€ DE 751 À 1000 K€ DE 1001 À 3000 K€

LA RÉPARTITION DE VOTRE PATRIMOINE (en %) :
 ACTIFS IMMOBILIERS : RÉSIDENCE DE JOUISSANCE 34 %
 IMMOBILIER D'INVESTISSEMENT _____ %
 ACTIFS FINANCIERS : 14 %
(Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE...)
 LIQUIDITÉS : 51 %
(Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant...)
 ACTIFS PROFESSIONNELS : _____ %

REVENUS ANNUELS DE VOTRE FOYER FISCAL : < 45 K€ ENTRE 46 ET 75 K€ ENTRE 76 ET 150 K€ > 150 K€
REVENUS PROFESSIONNELS (OU PENSIONS) ANNUELS : 10 % **REVENUS LOCATIFS ANNUELS :** _____ %
REVENUS DE VALEURS MOBILIÈRES ANNUELS : _____ %

QUEL EST LE MONTANT GLOBAL DE VOS ENGAGEMENTS FINANCIERS (TOUS CRÉDITS CONFONDUS) :
 MOINS DE 10 000 € DE 10 000 À 50 000 € DE 50 000 À 150 000 € DE 150 000 À 300 000 € Plus de 300 000 €

2 • PERSONNE MORALE (Si vous agissez pour le compte d'une entité)

Pour toute souscription d'une personne morale, joindre l'annexe "Bénéficiaires effectifs de l'opération"

DÉNOMINATION OU RAISON SOCIALE : _____ FORME JURIDIQUE (SCI, SA, SARL...): _____
 DATE DE CRÉATION : _____ RCS : _____
 ACTIVITÉ : _____ PRÉNOM : _____
 NOM DU DÉCISIONNAIRE DE L'INVESTISSEMENT : _____
 FONCTION : _____
 ADRESSE E-MAIL : _____
A-T-ELLE UNE ACTIVITÉ EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE ? OUI NON
 SI OUI, DANS QUELS PAYS : _____
 EFFECTIFS : _____
ORIGINE DES FONDS : _____
VOS OBJECTIFS : RÉMUNÉRER VOTRE TRÉSORERIE À MOYEN TERME (2 À 5 ANS) APPORTER UNE GARANTIE FINANCIÈRE OPTIMISER LA FISCALITÉ DE VOTRE ENTITÉ
 AUTRES (À PRÉCISER) : _____

VOS CRITÈRES D'INVESTISSEMENT : RENTABILITÉ FISCALITÉ SÉCURITÉ
 DISPONIBILITÉ CONFORT DE GESTION

INFORMATIONS FINANCIÈRES :

Montant total des investissements mobiliers et immobiliers :

MOINS DE 1 MILLION € ENTRE 1 ET 5 MILLIONS € ENTRE 5 ET 10 MILLIONS €
 ENTRE 10 ET 20 MILLIONS € ENTRE 20 ET 50 MILLIONS € SUPÉRIEUR À 50 MILLIONS €

Quelle est la répartition de vos investissements ?	0 - 15 % DES ACTIFS DÉTENUS	15 - 50 % DES ACTIFS DÉTENUS	50 - 75 % DES ACTIFS DÉTENUS	Plus de 75 % DES ACTIFS DÉTENUS
LIQUIDITÉ				
PLACEMENT DE TRÉSORERIE COURT TERME ⁽¹⁾				
PLACEMENT À MOYEN-LONG TERME ⁽²⁾				
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DIRECTS				

⁽¹⁾ EXEMPLES : COMPTE À TERME, MONÉTAIRE, COMPTE REMUNÉRÉ

⁽²⁾ EXEMPLES : ACTIONS, OBLIGATIONS

Part approximative de cet investissement par rapport au montant global de votre trésorerie :

MOINS DE 25 % ENTRE 25 ET 50 % PLUS DE 50 %

3. VOS CONNAISSANCES ET VOTRE EXPÉRIENCE D'INVESTISSEUR

■ Quel risque êtes-vous prêt à supporter ?

UN RISQUE FAIBLE ET UNE RENTABILITÉ MODÉRÉE MAIS SÛRE
 UN RISQUE FAIBLE ET UNE RENTABILITÉ MOYENNE MAIS NON GARANTIE

Votre profil d'investisseur est donc :

Prudent

UN RISQUE MOYEN POUR SAISIR DES OPPORTUNITÉS

Votre profil d'investisseur est donc :

Équilibré

UN RISQUE ÉLEVÉ POUR RECHERCHER DES PLUS-VALUES IMPORTANTES Dynamique

■ Connaissez-vous les instruments financiers suivants ? Sur quels types d'instruments financiers avez-vous déjà investi ?

ainsi que des risques qui y sont liés ? (Plusieurs choix possibles)

ACTIONS OUI NON
 OBLIGATIONS OUI NON
 OPCVM (SICAV, FCP, ETC.) OUI NON
 OPCVM COMPLEXES (ARIAL, ORIEL...) OUI NON
 EMTN, CERTIFICATS INDEXÉS OUI NON
 FCPI, FIP OUI NON
 OPCI, SCPI OUI NON
 AUTRES OUI NON

Précisez :

ACTIONS OUI NON
 OBLIGATIONS OUI NON
 OPCVM (SICAV, FCP, ETC.) OUI NON
 OPCVM COMPLEXES (ARIAL, ORIEL...) OUI NON
 EMTN, CERTIFICATS INDEXÉS OUI NON
 FCPI, FIP OUI NON
 OPCI, SCPI OUI NON
 AUTRES OUI NON

Précisez :

■ Gérez-vous vous-même votre portefeuille ?

NON OUI, DEPUIS : MOINS DE 3 ANS PLUS DE 3 ANS

■ Combien avez-vous passé d'ordres sur instruments financiers au cours de la dernière année ? AUCUN AU MOINS 1/AN PLUS DE 3 À 4 ORDRES/MOIS

■ Avez-vous exercé pendant au moins un an, dans le secteur financier, une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers ? OUI NON

VOUS ÊTES DONC UN INVESTISSEUR (cf Lexique au verso) : AVERTI PROFANE

CATÉGORISATION AMF DES CLIENTS (cf Lexique au verso) : CLIENT NON PROFESSIONNEL CLIENT PROFESSIONNEL (JOINDRE LES JUSTIFICATIFS)

VOS SOLUTIONS SCPI

TYPE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER COLLECTIF : SCPI DE RENDEMENT SCPI SCCELLIER SCPI MALRAUX

AUTRES :

NOM DE LA SCPI : Pannonia NUMÉRO(S) DU(DES) LOT(S) :

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT 498511 €

NOM DE LA SCPI : NUMÉRO(S) DU(DES) LOT(S) :

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT : €

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'INVESTISSEMENT : 15 ANS PLUS DE 15 ANS AUTRE :

FINANCEMENT À CRÉDIT : OUI NON

NANTISSEMENT : OUI NON

Si OUI : NOM(S) ET NUMÉRO(S) DU(DES) CONTRAT(S) NANTIS(S)	DATE DE SOUSCRIPTION	VALEUR EN COMPTE	MONTANT DU VERSEMENT MENSUEL

Je comprends que les contrats nantis sont destinés à participer au remboursement de mon crédit In Fine à son terme.
 Je m'engage à effectuer les abondements définis dans le plan de financement jusqu'à l'échéance de mon prêt.
 J'ai bien compris que l'évolution des marchés peut avoir une incidence sur la valorisation de mon épargne nantie investie dans des supports comportant notamment des actions et/ou des obligations. Je suis conscient que, dans l'hypothèse la plus défavorable, le capital valorisé au terme est susceptible de ne pas être suffisant pour me permettre de rembourser la totalité du capital emprunté.

COMMENTAIRES OBLIGATOIRES DANS LES CAS SUIVANTS :

- Si vous investissez dans des SCPI, supports d'investissements équilibrés, ne correspondant pas à votre profil de risque prudent. (Cochez la case correspondante et signez) :
 - En dépit de vos préconisations, j'ai (nous avons) choisi d'investir sur des parts de SCPI qui présentent un profil de risque plus élevé que mon (notre) profil d'investisseur "prudent" déterminé ci-dessus et qui sont donc susceptibles d'enregistrer des variations tant à la hausse qu'à la baisse ou des risques de perte en capital plus importantes.
- Signature(s) du(des) titulaire(s) :

- Si votre investissement est en contradiction avec les éléments des encadrés 1, 2 et 3.

MENTION MANUSCRITE DU(DES) TITULAIRE(S) :

Je reconnais :

- que ce document a été établi sur la base d'informations que j'ai communiquées à mon conseiller et que celles-ci sont exactes à la date de la signature ci-dessous ;
- que les décisions d'investissement mentionnées ci-dessus le sont sur la base de la réglementation fiscale actuellement en vigueur et que nul ne pourra être tenu responsable de toute modification ultérieure de cette réglementation ;
- avoir pris connaissance au préalable des statuts, du dernier prospectus ou notice d'information en vigueur de la SCPI ci-dessus mentionnée, proposée par mon Conseiller ;
- que cette SCPI constitue une solution pertinente au regard des informations que j'ai fournies quant à mes besoins, à ma situation, à mon expérience et connaissance du marché des instruments financiers ;
- avoir pris connaissance qu'un investissement en SCPI peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont rattachés.

Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par Primonial®, marque de Patrimoine Management & Associés, responsable de traitement et par ses prestataires / sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires / sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires.

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation par Primonial®, marque de Patrimoine Management & Associés, de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre :

Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés en écrivant à Primonial®, 21 rue de la Banque 75002 Paris ou par mail à : conformite@patrimoinemanagement.fr. En outre, vous êtes informé que Primonial®, marque de Patrimoine Management & Associés, met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès est conforme à l'article L.561-45 du Code monétaire et financier.

NOM, PRÉNOM DU CGP PAULAN
RÉFÉRENCES PRIMONIAL

SIGNATURE DU CGP 	SIGNATURE DU TITULAIRE 	SIGNATURE DU CO-TITULAIRE
----------------------	----------------------------	---------------------------

N° AU FICHIER DÉMARCHEURS BANQUE DE FRANCE :

FAIT LE : 16/6/2011 À : Paris

PRIMOPIERRE

Société civile de placement immobilier à capital variable

au capital initial de 760 000 euros (divisé en 4750 parts de 191 euros)

capital maximum statutaire : 50 000 000 d'euros

immatriculée sous le n° 507 646 446 RCS Paris

Siège social : 33, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris

Bureaux : 13, boulevard du Fort de Vaux 75017 Paris

Adresse postale : 30, rue Marguerite Long 75832 Paris Cedex 17

Tél. : 01 55 65 23 55 - Fax : 01 55 65 26 60

Internet : <http://www.reim.bnpparibas.com>

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

AUGMENTATION DE CAPITAL

Les statuts ont été publiés dans le journal d'annonces légales "Le Journal Spécial des Sociétés" du 7 août 2008.

La note d'information prévue par le Code Monétaire et Financier, a obtenu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers - AMF - n° 08-12 du 20 août 2008.

La notice prévue à l'article 422-8 du règlement général de l'AMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 15 septembre 2008.

La souscription est ouverte à partir du 22 septembre 2008

Chaque part est émise au prix de souscription de 191 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.

Le prix de souscription est composé du nominal de 160 euros et d'une prime d'émission de 31 euros dont 20,56 euros TTC au titre de la commission de souscription.

La somme à verser en numéraire est ainsi, au total, de 191 euros pour chaque part souscrite.

Le minimum de souscription est fixé à 10 parts pour la première souscription, soit une somme minimum de 1 910 euros pour une première souscription.

La mise en jouissance des parts nouvelles est fixée au 1er jour du troisième mois suivant celui au cours duquel elles auront été souscrites, soit par exemple au 1^{er} décembre 2008 pour une souscription en septembre 2008.

Le responsable du traitement est BNP Paribas REIM. Elle est amenée à recueillir des informations nominatives concernant le client selon les principes suivants :

- ces informations sont principalement utilisées pour les finalités suivantes: la gestion de clientèle et des parts de SCPI acquises et éventuellement aux fins de prospection, animation commerciale et études statistiques, évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, recouvrement et lutte contre le blanchiment d'argent.
- ces informations nominatives sont protégées par le secret professionnel auquel est tenue BNP Paribas REIM en vertu de l'article L 511-33 du Code Monétaire et Financier. Elles ne seront utilisées que pour les seules nécessités pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, ou encore pour les actions commerciales de BNP Paribas REIM.

- le Client accepte expressément et pendant toute la durée de sa relation avec BNP Paribas REIM que les informations nominatives le concernant soient transmises
 - aux prestataires de service et sous-traitants exécutant pour le compte de BNP Paribas REIM certaines tâches liées aux finalités décrites ci-dessus, et notamment aux prestataires et sous-traitants qui exécutent pour le compte de BNP Paribas REIM certaines tâches matérielles et techniques indispensables et indissociables de la gestion des parts,

- aux sociétés du Groupe BNP Paribas ⁽¹⁾ en vue de la présentation des produits et services gérés par ces sociétés, ainsi qu'en cas de regroupement de moyens,

- aux sociétés du groupe BNP Paribas avec lesquelles il est ou sera en relation contractuelle aux fins d'actualisation des données collectées par ces sociétés,

- vers des pays non membres de l'Union Européenne,

- et à des organismes tels que l'administration fiscale et la Banque de France afin de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires incombant à la Banque.

- ces informations pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés. Le Client peut obtenir une copie des informations le concernant et, le cas échéant, les faire rectifier par courrier adressé à BNP Paribas REIM, 30 rue Marguerite Long, 75832 Paris cedex 17.

- en outre, le client peut demander à BNP Paribas REIM confirmation de l'existence d'une relation contractuelle entre elle et un prestataire de service ou sous-traitant identifié.

- le Client peut s'opposer à recevoir des sollicitations commerciales par courrier papier ou appel téléphonique en vue de la présentation des produits et services de BNP Paribas REIM ou de ceux proposés par les sociétés du Groupe BNP Paribas en précisant le mode de sollicitation refusé (courrier papier ou appel téléphonique) et en indiquant si cette opposition concerne l'ensemble du groupe BNP Paribas ou uniquement les filiales du Groupe BNP Paribas. A ces fins, le Client doit écrire à BNP Paribas REIM, 30 rue Marguerite Long, 75832 Paris cedex 17.

Toutefois, aucune sollicitation commerciale ne sera effectuée à l'attention des Clients mineurs. Aucune prospection par courrier électronique ne sera effectuée sans l'accord préalable du client.

- enfin, toute déclaration fautive ou irrégulière pourra faire l'objet d'un traitement spécifique destiné à prévenir la fraude au sein du Groupe BNP Paribas.

⁽¹⁾ La liste des sociétés du Groupe BNP Paribas concernées est disponible sur simple demande écrite à l'adresse suivante : BNP Paribas, CFFRCA 1, 75 450 Paris cedex 09.

 Primonial

Le distributeur

Primonial est une marque de Patrimoine Management & Associés

Siège Social : 21 rue de la Banque - 75002 Paris

Société par Actions Simplifiée au capital de 41 790 euros

Immatriculée sous le N° 484 304 696 RCS Paris

Numéro d'enregistrement au fichier des démarcheurs Banque de France : 2061657042VB

 **BNP PARIBAS**
REAL ESTATE

INVESTMENT MANAGEMENT

La société de gestion

BNP Paribas Real Estate Investment Management (REIM)

Siège social : 33, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris

Adresse postale : 30 rue Marguerite Long 75832 Paris cedex 17

Société anonyme au capital de 300 000 euros

Immatriculée sous le N° 300 794 278 RCS Paris

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF - agrément n° GP - 07000031 en date du 1^{er} juillet 2007

LEXIQUE DES PRINCIPAUX TERMES FINANCIERS

AMF (Autorité des Marchés Financiers)

L'Autorité des marchés financiers est un organisme public indépendant qui a pour mission de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

LES PROFILS DE RISQUE

DYNAMIQUE - Votre tolérance au risque est très forte. Vous êtes prêt(e) à accepter un degré de risque de perte élevé en contrepartie d'un objectif de valorisation du capital investi. Une partie de vos placements doit néanmoins être sécurisée surtout si votre horizon d'investissement est inférieur à quatre ans.

EQUILIBRÉ - Votre tolérance au risque est modérée. Vous êtes prêt(e) à accepter un degré de risque de perte mesuré pour satisfaire vos objectifs de placement.

Sur la base de cet élément, une gestion diversifiée en actions et produits de taux (obligations ou monétaires) paraît vous convenir. La part d'actions pourra augmenter en fonction de la durée de votre horizon de placement.

PRUDENT - Votre tolérance au risque est faible. Vous préférez générer des rendements moindres mais être sûr(e) que vos investissements ne perdront pas de la valeur dans le temps. Sur la base de cet élément, une gestion en produits de taux paraît vous convenir. Toutefois, si votre horizon de placement est long (8 ans et +) une diversification en actions peut être envisagée.

L'EXPÉRIENCE DE L'INVESTISSEUR

INVESTISSEUR "AVERTI" - Vous avez une expérience des marchés boursiers (supérieure à 3 ans) et intervenez régulièrement pour réaliser des opérations d'achat-vente de titres ou de parts d'OPCVM. Vous avez connaissance des risques encourus sur les marchés boursiers, eu égard à votre compétence professionnelle ou à la nature des opérations que vous réalisez sur ces marchés.

INVESTISSEUR "PROFANE" - Vous n'êtes pas un investisseur averti.

CATÉGORISATION AMF DES CLIENTS

Conformément à l'article 314-4 du règlement général de l'AMF tous les clients sont classés dans l'une des trois catégories, auxquelles correspondent des niveaux de protection spécifiques : "Contrepartie éligible", "Client professionnel", "Client non professionnel" :

CONTREPARTIE ÉLIGIBLE

Art. D. 533-13. Ont la qualité de contreparties éligibles au sens de l'article L. 533-20 :

1. **a)** Les établissements de crédit mentionnés à l'article L. 511-9 ;
b) Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;
c) Les autres établissements financiers agréés ou réglementés ;
d) Les entreprises d'assurance et de réassurance mentionnées respectivement au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances, les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du même code, les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code, ainsi que les institutions de prévoyance régies par le livre IX du code de la sécurité sociale ;
e) Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organismes de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;
f) Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale, les institutions de retraites professionnelles mentionnées à l'article L. 370-1 du code des assurances pour leurs opérations mentionnées à l'article L. 370-2 du même code, ainsi que les personnes morales administrant une institution de retraite professionnelle mentionnée à l'article 5 de l'ordonnance n° 2006-344 du 23 mars 2006 relative aux retraites professionnelles supplémentaires ;
g) Les personnes dont l'activité principale consiste à négocier pour compte propre des marchandises ou des instruments financiers à terme sur marchandises, mentionnées au m du 2° de l'article L. 531-2 ;
h) Les entreprises mentionnées au n du 2° de l'article L. 531-2 ;
2. L'Etat, la Caisse de la dette publique, la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, l'Institut d'émission d'outre-mer ;
3. Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques adhère.
4. Les personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants, sur la base des états comptables individuels :
 - total du bilan égal ou supérieur à 20 millions d'euros ;
 - chiffre d'affaires net ou recettes nettes égaux ou supérieurs à 40 millions d'euros ;
 - capitaux propres égaux ou supérieurs à 2 millions d'euros.

Ce rapport doit être complété dans les cas suivants* :

Pour les souscriptions

- versement d'un montant unitaire égal ou supérieur à 150 000 euros* (60 000 euros pour une souscription de SCI Pierre Plus), versement d'un montant cumulé égal ou supérieur à 150 000 euros sur douze mois glissants* ;
- remboursement d'avance égal ou supérieur à 150 000 euros* ;
- dès 30 000 euros en cas d'absence de profession du souscripteur et de son conjoint (y compris souscripteurs retraités), dès le 1^{er} euro pour tout paiement par virement, ou opération financée à crédit** ;
- dès le 1^{er} euro pour une opération financée depuis l'étranger** ;
- paiement par un tiers (chèque émis par un tiers, chèque de banque, chèque de compagnie d'assurance)** ;
- dès le 1^{er} euro pour toute souscription par une société civile ou de portefeuille** ;
- opération immobilière, quels que soient son montant et son mode de financement ;
- toute opération que vous souhaitez porter à notre connaissance et n'entrant pas dans les cas précités.

En cas de retrait / rachat

- rachat supérieur ou égal à 100 000 euros inférieur à 2 ans depuis la date d'effet dans le cadre de l'assurance, versement vers l'étranger

* et nous parvenir accompagné d'un justificatif (détails au verso)

SOUSCRIPTEUR

Nom Coffrefort Jean-François Prénom Marie-Thérèse Nationalité française

Pays de résidence fiscale FRANCE Profession du souscripteur RETAITE Secteur d'activité SA

(Préciser la nature de l'activité ainsi que la fonction, le retraité, si sans profession : la source des revenus du foyer fiscal. Eviter les mentions génériques : fonctionnaire, profession libérale, cadre, homme d'affaires)
Entrée en relation avec le souscripteur moins de 1 an 1 à 5 ans 6 à 10 ans plus de 10 ans

Pour les SOUSCRIPTIONS

Souscription Versement additionnel Remboursement d'avance
MONTANT DE L'OPERATION 988,57 €

si plusieurs opérations, indiquer le nombre, les montants et les produits / comptes concernés
Contrat(s) / Compte(s) / Dispositif(s) Immobilier concerné(s)

Montant du(des) chèque(s) ou virement(s) 638,57 Nb de chèque(s)/virement(s) 1

NATURE DU PAIEMENT

- Chèque établi par le souscripteur Chèque établi par un tiers (détaillez le lien avec le tiers)
Détails
- Chèque d'une banque étrangère (préciser le pays) :
- Virement du compte du souscripteur
- Virement du compte d'un tiers (détaillez le lien avec le tiers) :
- Virement de l'étranger (préciser le pays) :
- Autres (à détailler) :

ORIGINE DES FONDS

- Héritage : origine parents
- Réalisation d'actifs : lesquels
- Rachat de contrat : établissement
- Vente de portefeuille titres : établissement
- Crédit : Etablissement
- Donation (joindre un justificatif dès le 1^{er} euro)
- Autre (justifications)

Nature du justificatif

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation du souscripteur ? Oui Non

OBJET DE L'OPERATION

- Valorisation de capital Constitution de capital
- Nantissement Transmission patrimoniale
- Autres (à préciser si nécessaire dans une note distincte) :
- Recherche de revenus

En cas de RETRAIT / RACHAT

Rachat (retrait) partiel Rachat (retrait) total Renonciation
MONTANT DE L'OPERATION

Contrat(s) / Compte(s) / Dispositif(s) Immobilier concerné(s) €

MOTIF DE L'OPERATION

NATURE DU PAIEMENT

- Chèque au nom du souscripteur Chèque au nom d'un tiers (détaillez le lien avec le tiers)
Détails
- Virement vers un compte du souscripteur
- Virement vers le compte d'un tiers (détaillez le lien avec le tiers) :
- Virement vers l'étranger (préciser le pays) :
- Motif
- Autres (à détailler) :

DESTINATION DES FONDS

- Achat d'actifs mobiliers (types et établissement) :
- Achat d'actifs immobiliers : lesquels
- Autre (justifications) :
- Bénéficiaire : Client Tiers (préciser) :

Le client a-t-il déjà effectué une(des) opération(s) similaire(s) (même banque et même destinataire) ?

Oui Non

CONSEILLER

Fait à Paris le 14/06/2011
Signature du conseiller (et capital de société si partenaire) [Signature]

BNP PARIBAS

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Cle RIB
30004	01626	00000440303	48

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4016 2600 0004 4030 348

BIC (Bank Identification Code) : BNPAFRPP33

MME COPPENRATH MARIE THERESE

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé

BNP PARIBAS

Payez contre ce chèque non endossable

quarante neuf mille

sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé

quatre cent cinquante euros

à *Prise Plus*

Payable en France
Compte
01626 00000440303
MME COPPENRATH MARIE THERESE à *Paris*
APPARTEMENT 59
32 RUE DU JAVELOT
75013 PARIS

Guichet N° 01626

0 820 82 00 01

chèque n°

€ 49440,-

le *14/6/2011*

Coffel
(56)

BNP PARIBAS

Payez contre ce chèque non endossable

quarante neuf mille

sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé

huit cent cinquante et un euros

à *SCP Primogiere*

Payable en France
Compte
01626 00000440303
MME COPPENRATH MARIE THERESE à *Paris*
APPARTEMENT 59
32 RUE DU JAVELOT
75013 PARIS

Guichet N° 01626

0 820 82 00 01

chèque n°

€ 49851,-

le *14/06/2011*

Coffel
(25)

Origine des fonds	Pièces justificatives acceptées
Vente de portefeuille / Retrait sur un compte livret	Relevé de portefeuille / Courrier de confirmation de l'établissement de la vente de titres, du retrait...
Rachat du contrat	Relevé de situation contrat / Confirmation par l'assureur du rachat de contrat
Salaires / Revenus	Fiche de paie
Prime exceptionnelle	Lettre de licenciement / Solde de tout compte
Héritage	Acte de notaire / Attestation après décès
Vente	Acte de vente / Attestation de notaire
Vente de société	Copie des annonces légales / Copie d'acte de vente
Donation	Acte de donation / Copie de la déclaration 2735 de don manuel
Gain aux jeux	Copie du chèque de la Française des Jeux